Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_122-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/122

OBJET : **Festivités et marché de Noël 2024** **Approbation des modalités d'organisation et du budget.**		
Date de convocation : **24 octobre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 novembre 2024**

L'an **2024, le 30 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir MIRALES Marc) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - M. SCUGLIA Domenico.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_122-DE

La ville de Graulhet élabore un programme riche et varié pour les festivités de Noël du 17 au 29 décembre 2024. Ces animations festives participent au développement de l'attractivité du cœur de ville et s'adressent en particulier aux familles.

Cette année, les festivités s'installent exclusivement place de l'Odéon afin d'en faciliter l'accès et pour des raisons de sécurité liées au plan vigipirate renforcé en vigueur.

Les éléments structurants :

- Un marché de Noël du 17 au 24 décembre 2024 composé de chalets et de foodtrucks.
- Un marché des créateurs situé dans la salle de réception du Foulon.
- Une patinoire synthétique de 96 m2 pouvant accueillir 45 personnes simultanément ouverte aux écoles de la ville et au périscolaire en journée, puis au public à partir de 17h00 et jusqu'à 21h30.
- Une tente de réception éclairée de 160 m2 pour l'accueil du public et des concerts.
- Un chalet du père Noël
- Une installation lumineuse d'envergure

La sélection des artisans et des créateurs exige de répondre à des critères de qualités explicités par un dossier de candidature. Ce dossier de candidature fixe, entre autres, les exigences de la ville en termes de typologie, de qualité, de respect de qualité éthique et environnementale des produits mis à la vente, et détermine le montant d'occupation pour chaque espace.

Les mesures de sécurité et de propreté sont les suivantes : gardiennage de nuit, agents de sécurité pendant les horaires d'ouverture, barriérage du site, nettoyage journalier du site.

Les créateurs, les producteurs/revendeurs et les artistes sont issus majoritairement du territoire de Graulhet. A noter, la présence de la filière cuir représentée par les membres de l'association Graulhet le cuir au cœur du marché des créateurs.

Installation féérique, spectacles et ateliers de magie, concerts, ateliers, exposition, musée numérique, concerts, thé dansant gratuit pour les graulhétois, calendrier de l'avent installé en centre-ville pour gagner de nombreux lots offerts par nos commerçants sont au programme des festivités de Noël qui se dotent d'une patinoire synthétique.

Le budget prévisionnel des festivités de Noël s'élève à 75 986€, tel que prévu au budget voté par le conseil municipal du 4 avril 2024,

Pour information, en 2023, le budget des festivités de Noël s'élevait à 87 636€,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modalités d'organisation et de tenue du marché de Noël sur la place de l'Odéon du 17 au 24 décembre 2024.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Fernand ORTEGA**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »